

<p>OBJET : POLITIQUE : Les plateformes du CRCHUM ; Volet 2 – Équipements et services pour la clientèle</p>	<p>POLITIQUE N° 50512</p>
<p>DESTINATAIRES : Toute la clientèle des plateformes du CRCHUM, soit les chercheurs du CHUM, les chercheurs académiques externes au CHUM et les clients d'entreprises privées ainsi que le personnel des plateformes</p>	<p>Émise le : 29 janvier 2016 Révisée le : 29 avril 2021</p>
<p>ÉMISE PAR : Direction de la recherche (DR)</p>	
<p>APPROUVÉE PAR : Direction de la recherche (DR) et SIGNÉE PAR : Vincent Poitout, Directeur de la recherche du CHUM et Directeur scientifique du CRCHUM</p>	<p>Date : 29 avril 2021</p>

BUT

Le but de cette politique est de définir la structure organisationnelle des plateformes du CRCHUM et de son modèle d'affaires, ainsi que d'élaborer les modalités qui régissent l'implantation, l'accès et le maintien des équipements et services afin que la clientèle puisse accéder à des équipements pleinement fonctionnels et services de pointe.

1. PERSONNES VISÉES

Cette politique s'adresse à toute la clientèle des plateformes, soit les chercheurs du CHUM et leur personnel, les chercheurs académiques externes au CHUM et leur personnel, les clients d'entreprises privées ainsi qu'à tout le personnel des plateformes.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

Les plateformes du CRCHUM sont établies afin que tous les chercheurs et équipes de recherche du CHUM ainsi que la clientèle externe puissent bénéficier d'équipements communs performants et de services de pointe pour mener à bien leurs travaux de recherche. La Direction du CRCHUM met en place une structure organisationnelle et établit des règles de fonctionnement pour la clientèle des plateformes afin que les équipements et services soient accessibles, performants et de qualité.

3. DÉFINITIONS

Responsable de plateforme (RP) : Personne responsable des équipements et services offerts, et de la gestion de la plateforme. À la plateforme 'Radiochimie et cyclotron', il s'agit plutôt d'un coordonnateur qui assure la logistique, l'approvisionnement, la coordination des activités et la supervision du personnel technique.

Conseiller scientifique (CS) : Chercheur régulier du CRCHUM associé à une plateforme spécifique, et impliqué dans le développement de cette plateforme et qui peut aider aux opérations. À la plateforme 'Radiochimie et cyclotron', il s'agit plutôt 1- du Directeur de la plateforme, responsable des opérations et la

OBJET : POLITIQUE : Les plateformes du CRCHUM ; Volet 2 – Équipements et services pour la clientèle

POLITIQUE N° 50512

production des radio-isotopes, ainsi que du développement et de la qualité des produits radiopharmaceutiques, et 2- du Directeur médical de la plateforme qui a pour mandat de s'assurer de la qualité des produits radiopharmaceutiques administrés chez l'humain et du développement stratégique de celle-ci. Le terme CS est conservé dans la politique afin d'alléger le texte.

Service de plateforme : Tout service de recherche incluant aide technique de laboratoire et instrumentale, aide à l'analyse et mise au point et à la rédaction qu'offrent les responsables et employés des plateformes afin de satisfaire aux besoins des équipes de recherche internes et externes, et pour lesquels ceux-ci seront facturés.

Équipements de plateforme : Les équipements des plateformes sont ceux utilisés afin d'offrir un service demandé et de fournir des résultats à un client (par exemple, un spectromètre de masse). Certains équipements désignés peuvent être utilisés par la clientèle en libre-service (location).

Utilisateur interne : Tout utilisateur d'équipements ou de service faisant partie d'une équipe de recherche du CHUM, que ce soit un chercheur, un employé ou un étudiant. Aussi inclus, tout utilisateur d'équipements ou de service agissant pour le titre d'une autre plateforme de service du CRCHUM.

Utilisateur externe : Tout utilisateur d'équipement(s) ou de service(s) faisant partie d'une équipe de recherche d'un chercheur qui n'est pas un chercheur régulier du CHUM ou qui est un utilisateur provenant d'une entreprise externe.

Gestionnaire principal, performance scientifique (GP) : Personne en charge de l'organisation et de la gestion globale des plateformes.

Coordonnateur, développement de la recherche et des plateformes : Agit comme adjoint au GP et prend le relais des dossiers en cas de besoin.

4. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Dans un contexte de recherche compétitif et pour atteindre son objectif d'excellence, le CRCHUM s'est doté de plateformes qui répondent aux besoins de ses chercheurs, qui soutiennent les priorités stratégiques de développement scientifique, et qui demeurent à la fine pointe de la technologie actuelle. Les plateformes doivent s'adapter aux nouveaux environnements de recherche et surtout elles doivent moduler l'offre de service en fonction des besoins institutionnels. Ceci peut se faire par exemple via l'introduction d'un nouvel instrument à la plateforme, la mise en route d'un nouveau service ou la cessation d'un service. L'offre de service d'une plateforme est évaluée périodiquement selon les besoins des chercheurs et la faisabilité en termes d'expertise interne et de technologies requises, ainsi que du budget disponible.

Minimalement, l'offre de service d'une plateforme doit répondre à des critères tels que :

- **Compétitivité** : services de recherche hautement spécialisés basés sur nos forces et pour lesquels nous avons un avantage compétitif;
- **Accessibilité aux chercheurs** : plateformes technologiques de pointe essentielles aux programmes de recherche et accessibles aux chercheurs et pour lesquelles l'acquisition d'instruments par des subventions FCI ou autres, nécessite d'optimiser l'entretien et d'assurer la pérennité du parc d'équipements;
- **Besoins et perspective de développement à long terme** : évaluation périodique des plateformes pour s'aligner avec l'évolution des programmes de recherche du CRCHUM et leurs

OBJET : POLITIQUE : Les plateformes du CRCHUM ; Volet 2 –
Équipements et services pour la clientèle

POLITIQUE N° 50512

besoins, tout en tenant compte de l'évolution de l'offre de services offerts par les autres institutions et compagnies locales;

- **Entente sur le partage des coûts** : mise en place d'un système budgétaire permettant l'accès aux plateformes par tous les chercheurs tout en assurant la gestion et la pérennité des plateformes.

Le développement ou l'amélioration d'un service est placé sous la responsabilité du CS ou d'un chercheur-expert qui possède une expertise dans les domaines d'application de la plateforme. Il s'agit parfois du chercheur qui a obtenu les équipements via une subvention spéciale (ex de la FCI) ou tout autre mode de financement (ex via la Fondation du CHUM) ou d'un autre chercheur du CRCHUM.

L'intégration d'équipements à l'intérieur d'une plateforme se fait sur une base volontaire de la part du chercheur propriétaire de l'équipement et dans le respect des conditions d'obtention de l'équipement (ex. règles générales des FCI, autres subventions ou ententes interinstitutionnelles). L'intégration est conditionnelle à l'approbation du CRCHUM. La gestion des plateformes et la planification de leur développement sont assurées par la Direction adjointe scientifique – Recherche fondamentale et translationnelle, par la Direction-adjointe aux opérations et par le GP.

Lorsqu'un ou des chercheurs souhaitent intégrer leur équipement sur la plateforme, la direction du CRCHUM élabore une stratégie avec le ou les chercheur(s) afin d'établir une gestion équitable pour les parties prenantes tout en respectant le principe d'équilibre financier de la plateforme. Ce principe est basé sur le besoin de pérennité du parc d'instruments d'une plateforme, le potentiel d'utilisation des équipements par d'autres équipes, la rétention du personnel qualifié travaillant sur la plateforme et les besoins spécifiques du ou des chercheurs qui souhaitent intégrer leur équipement sur la plateforme.

D'emblée, le CRCHUM participe financièrement à défrayer :

- les coûts des contrats de service et/ou les réparations nécessaires du parc d'instrument de la plateforme et/ou les consommables requis;
- une partie ou la totalité du personnel spécialisé et dédié qui travaille à la plateforme;
- les coûts associés à la vente des services de la plateforme (site web, bureau des contrats, brochure, conférence de sensibilisation, etc.) ainsi que les coûts reliés à la perception des revenus (ex. finance du CRCHUM).

Tout le personnel des plateformes s'engage en contrepartie à tendre vers un objectif global d'équilibre financier pour l'ensemble des plateformes (recouvrement des dépenses). Annuellement, une évaluation de la performance de chaque plateforme est réalisée afin de vérifier sa santé financière, sa compétitivité, d'évaluer l'évolution des besoins scientifiques et de trouver des solutions si nécessaires. En cas d'un gain financier, les montants seront réinvestis dans les plateformes. Le CRCHUM évalue aussi annuellement les nouvelles demandes de plateformes, d'équipements ou services en lien avec les besoins émergents ou le volume des demandes de service qui lui seront communiquées.

OBJET : POLITIQUE : Les plateformes du CRCHUM ; Volet 2 –
Équipements et services pour la clientèle

POLITIQUE N° 50512

5. LES PLATEFORMES ET SERVICES DU CRCHUM

Animalerie

Biobanques

CITADEL (Centre d'intégration et d'analyse de données médicales)

Cytométrie

Imagerie cellulaire

Imagerie expérimentale

Immunomonitoring clinique

Microfluidique

Partenariat Patient Public

Pathologie moléculaire

Phénotypage des rongeurs

 Phénotypage cardiovasculaire

 Phénotypage métabolique

Physiologie cellulaire

NC3 (niveau de confinement 3)

Radiochimie et cyclotron

Spectrométrie de masse

 Métabolomique

 Pharmacocinétique

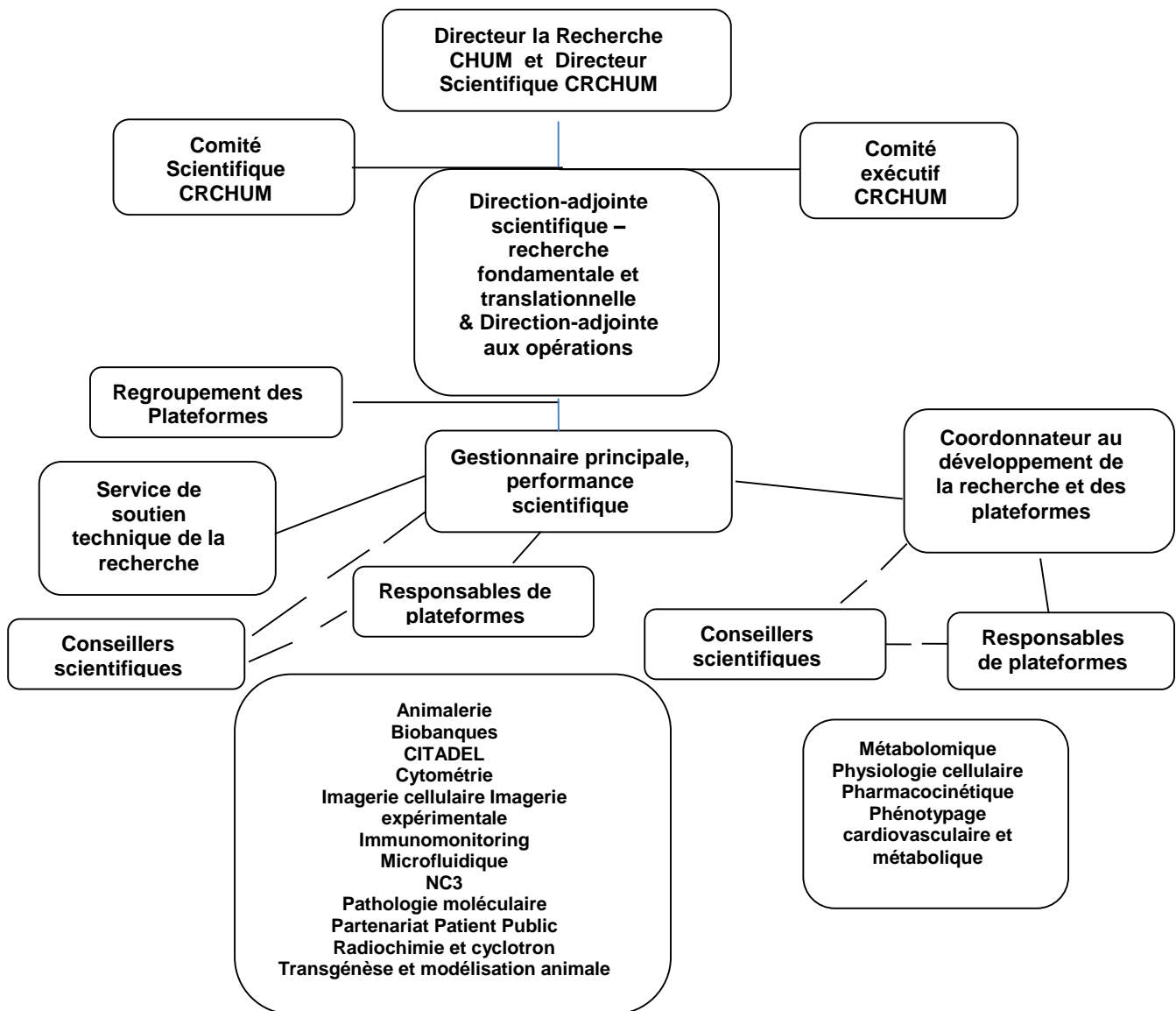
Transgénèse et modélisation animale

UIT (Unité d'innovation thérapeutique) - Plateforme gérée par l'équipe de recherche clinique, certaines règles pourraient être différentes. Référez aux procédures de recherche clinique.

OBJET : POLITIQUE : Les plateformes du CRCHUM ; Volet 2 – Équipements et services pour la clientèle

POLITIQUE N° 50512

6. ORGANIGRAMME



OBJET : POLITIQUE : Les plateformes du CRCHUM ; Volet 2 –
Équipements et services pour la clientèle

POLITIQUE N° 50512

7. REGROUPEMENT DES PLATEFORMES

7.1 Réunion annuelle des plateformes scientifiques du CRCHUM

Une réunion annuelle, présidée par le GP et le Directeur-adjoint scientifique – recherche fondamentale et translationnelle, regroupe les RP et les CS, le personnel des plateformes, le directeur-adjoint aux opérations et le coordonnateur.

Objectifs :

- Présenter le bilan des activités et les résultats financiers de l'année courante.
- Présenter les accomplissements et projets de l'année courante.
- Communiquer la vision et les plans de développement.
- Revoir les modes de fonctionnement et discuter des améliorations requises.
- Demander de procéder à des exercices d'évaluation des services, des équipements, des tarifs, de la gestion interne, etc.
- Discuter et proposer des actions pour assurer un service optimal à la clientèle : qualité scientifique, relations-clients, promotion, etc.

7.2 Rencontres de travail – RP

De plus, 3 autres rencontres par année (une par trimestre) ont lieu généralement et regroupent les RP, le GP et le coordonnateur.

Objectifs :

- Informer sur les processus administratifs et logistiques en cours ou en changement
- Recevoir les commentaires des participants sur les problématiques de gestion et d'organisation, et proposer des solutions
- Discuter, planifier et organiser divers projets ou événements
- Faire connaître les plateformes aux autres responsables, pour une meilleure collaboration entre eux
- Mobiliser les RP et les impliquer dans la promotion des services.

7.3 Gestionnaire principal, performance scientifique (GP)

Le GP, appuyé par le Coordonnateur au développement de la recherche et des plateformes, s'assure de l'harmonisation et du développement des plateformes. Principalement, il coordonne l'unification des processus et documents, gère les contrats externes, s'assure de la santé financière des différentes plateformes et coordonne la préparation des budgets, publicise les services, voit au maintien du parc d'équipements. Il gère aussi différents projets de développement en lien avec les plateformes scientifiques.

OBJET : POLITIQUE : Les plateformes du CRCHUM ; Volet 2 –
Équipements et services pour la clientèle

POLITIQUE N° 50512

7.4 Conseillers scientifiques et responsables de plateformes (RP)

Les plateformes du CRCHUM ont des modalités et des finalités différentes. Les services sont regroupés en raison de l'expertise des CS et RP ainsi que des besoins des chercheurs du centre. Les priorités de développement des plateformes sont établies en fonction: 1) des besoins internes des chercheurs (nécessité d'avoir un accès facile et rapide à un service interne), 2) des plateformes déjà existantes dans le réseau pour éviter les duplications. Les CS et RP sont donc responsables de voir au maintien d'équipements et de services performants dans le respect des budgets alloués et de rester à l'affût des nouvelles avenues de recherche ou d'équipements innovants, ce qui leur permettra de développer et optimiser des services de pointe pertinents.

7.5 Rôle des Conseillers scientifiques

Le rôle des CS est d'offrir de l'expertise spécialisée pour soutenir le RP dans ses activités, de réévaluer annuellement les services offerts avec le RP et de voir aux besoins futurs de développement afin d'offrir en tout temps des services de recherche à la fine pointe, de participer à la promotion de la plateforme et de collaborer avec le RP pour la préparation du budget annuel.

7.6 Rôle des responsables de plateformes (RP)

Le rôle des RP de chaque plateforme est de développer et d'offrir les services mis en place, de fournir une assistance pour la conception d'expérimentations et lors de l'analyse des échantillons, de superviser, former et appuyer le personnel sous sa charge, si applicable, de conseiller à la préparation des échantillons et à l'analyse des données, d'assurer les formations, de fournir la documentation (lettre, plan de travail, estimation de budget) pour une demande de subvention, de faire la gestion de la plateforme (préparation du budget annuel, suivi de la performance, achats, facturation), etc.

7.7 Soutien financier

Les chercheurs qui transfèrent leurs équipements à une plateforme et qui permettent ainsi l'accès à d'autres utilisateurs internes et externes, sont soutenus par le CRCHUM. Le CRCHUM assume alors les frais d'entretien/réparations selon le temps de disponibilité de l'équipement à la clientèle de la plateforme et la charge de travail du responsable technique. Par exemple, dans le cas où le chercheur permet un accès à 50% du temps de l'instrument à d'autres clients (internes et externes), le CRCHUM assumera les frais d'entretien/réparations à un niveau équivalent de 50%. L'autre 50% des frais d'entretien/réparations sera assumé par le chercheur. Le CRCHUM contribue en tout ou en partie au salaire du personnel de la plateforme. Si le RP partage son temps entre la plateforme et un laboratoire, le travail effectué dans la portion du temps alloué à la plateforme sera sous la responsabilité du GP.

8. LA CLIENTELE DES PLATEFORMES DU CRCHUM

La clientèle des plateformes est composée des :

- Chercheurs réguliers du CRCHUM, leurs employés, étudiants et post-doctorant;
- Chercheurs autres que réguliers du CHUM, leurs employés, étudiants et post-doctorant;
- Chercheurs académiques externes, leurs employés, étudiants et post-doctorant; provenant d'universités locales, nationales ou internationales ;

OBJET : POLITIQUE : Les plateformes du CRCHUM ; Volet 2 –
Équipements et services pour la clientèle

POLITIQUE N° 50512

- Entreprises, non affiliées à une université, qui souhaite réaliser des activités de recherche

Pour des projets de recherche, les clients peuvent utiliser les équipements des plateformes en mode libre-service sous certaines conditions (par exemple avoir été formé au préalable). Ils peuvent aussi demander un service clé en main au responsable de la plateforme, qui veillera à offrir les services selon les besoins exprimés. Référez à la procédure 50 512-02 : Procédure d'accès aux équipements et aux services des plateformes du CRCHUM pour la clientèle interne et externe.

9. PROCÉDURES

Plusieurs procédures découlent de cette politique et sont détaillées dans des documents connexes.

10. RÉVISION

La présente politique devra faire l'objet d'une mise à jour lorsque requis ou dans un délai maximum de cinq (5) ans.

OBJET : POLITIQUE : Les plateformes du CRCHUM ; Volet 2 –
Équipements et services pour la clientèle

POLITIQUE N° 50512

APPLICATION

La présente politique entre en vigueur le jour de son approbation par le directeur.

Vincent Poitout, DVM, PhD, FCAHS

Directeur de la recherche du CHUM et Directeur scientifique du CRCHUM

Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Direction de la recherche
/CC